

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS :

- Règlement 2019-346, modifiant le règlement 2017-324 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE afin de modifier les usages autorisés dans la zone AM-3 et la classe d'usages (C2-4)
- Règlement 2019-349, modifiant le règlement 2017-324 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'ajouter la grille d'usage M-19 à l'annexe B
- Règlement 2019-350, modifiant le règlement 2017-326 intitulé, RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION afin de modifier le nombre d'issue pour un logement au sous-sol et les normes de fondation pour un bâtiment agricole principal

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2019, le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces règlements sont entrés en vigueur le 20 juin 2019 par la signature des certificats de conformité suivants :

- **Règlement 2019-346, certificat portant le numéro 54060REZO25**
- **Règlement 2019-349, certificat portant le numéro 54060REZO26**
- **Règlement 2019-350, certificat portant le numéro 54060RECO2**

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut se présenter au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes, lors des heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Dominique, ce 26 juin 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Christine Massé